

Structure émettrice CEN Hauts-de-France	Nom des rédacteurs Marie ANGOT
Date de réunion 15/12/2021	Lieu DREAL, Amiens
Participants <u>DREAL Hauts-de-France</u> Guillaume Kotwica & Solène Berton <u>OFB</u> Emmanuelle Latouche <u>CBNBI</u> Benoit Delangue <u>CEN</u> Marie Angot (CEN Hauts-de-France) <u>FREDON Hauts-de-France</u> Margot Degezelle <u>GON</u> Théalie Dhellemmes <u>DDTM 59</u> Frédéric Didelet <u>Cerema</u> Florian Fournier <u>Fédération des Conservatoires d'espaces naturels</u> Sylvie Varray <u>Région</u> Morgan Sartiaux	Document joint Présentation de la réunion
Diffusion du présent relevé de décisions ou compte-rendu : GESTe ¹	

ORDRE DU JOUR

- Bilan 2021 – Espèces exotiques envahissantes – GréB
- Stratégie régionale EEE des Hauts-de-France : proposition de structure
- Présentation des actions et priorisation

1. Bilan 2021 – Espèces exotiques envahissantes – GréB

Guillaume Kotwica (DREAL) présente les travaux de la brique Espèces exotiques envahissantes en 2021 ainsi que les perspectives pour 2022.

>> *Plus de détails, consultez la présentation du jour.*

¹GESTe : Groupe d'expertises scientifique et technique

2. Stratégie régionale EEE des Hauts-de-France

Le contexte et les enjeux de la journée d'échanges du 16 septembre 2021 sont rappelés. Il est précisé que suite à l'évènement un bilan de la journée ainsi qu'une synthèse des actions ont été rédigés et sont accessibles sur le Centre de ressources EEE des Hauts-de-France.

Suite à cette journée, un travail de relecture des actions a été mené afin de ne conserver que les actions réellement applicables à l'échelle de la région. Ces dernières feront l'objet de fiches qui viendront constituer la stratégie et fournir des éléments sur leur mise en œuvre. Un modèle de fiche est présenté dans la suite de la réunion.

Il est rappelé que la stratégie n'est pas uniquement un plan d'actions technique de cadrage mais qu'il s'agit bien d'un document stratégique qui fixe des objectifs opérationnels.

Aucune période de temps ne sera attribuée à la stratégie. Une mise à jour du document sera par contre réalisée au bout de 5 années de mise en œuvre soit en 2026. Le plan d'actions sera par contre temporalisé.

Des périodes d'exécution seront ainsi attribuées à chaque action du plan afin de cadrer leur mise en œuvre.

Calendrier

- Rédaction de la stratégie en janvier – février ;
- Partage au GESTe ;
- Partage au comité de concertation ;
- Présentation en CSRPN, au COPIL de la GRÉB et au CRB ;
- Potentiellement, consultation publique à joindre avec une bonne communication ;
- Sollicitations des réseaux

a. Structure de la stratégie

Le plan de la stratégie est validé par le GESTe à condition toutefois que la partie introductive et contextuelle soit claire, concise et illustrée. Il est jugé nécessaire d'ajouter une page au début de chaque axe pour en présenter les enjeux et objectifs dans un contexte qui aura été rappelé. Ce préambule s'adressera à tout acteur, quel que soit son niveau de connaissances du sujet afin d'affiner la compréhension des actions de la stratégie.

Il est proposé qu'un logigramme soit conçu pour aider les lecteurs à se repérer dans le document.

Le modèle de fiche a été validé après proposition au GESTe. Certains éléments seront cependant modifiés ou ajoutés :

- un versionnage des fiches sera appliqué ;
- un texte explicatif de l'objectif ou du sous-objectif sera rédigé ;
- des indicateurs de suivi en plus d'indicateurs de résultats seront indiqués ;
- l'axe concerné sera rappelé sur les fiches ;
- des pictogrammes pourront potentiellement venir illustrer les fiches ;

3. Présentation des actions et priorisation

Après présentation des critères de priorisation, il a été décidé que deux critères viendront prioriser les actions :

- un critère basé sur l'importance de l'action et de ses enjeux ;
- un critère basé sur la temporalité de l'action.

Réunion du GESTe

Le tableau ci-dessous présente les éléments associés à chaque action tels que le ou les coordinateurs, les partenaires ainsi que le critère de priorité basé sur l'importance de l'action. L'intitulé derrière chaque numéro d'action est détaillé en annexe 1.

AXE	ACTION	COORDINATEUR(S)	PARTENAIRE(S)	PRIORITE
1	1.1.1.1	CBNBI - CEN - DREAL	GESTe - Experts - UMS PatriNat	1
1	1.1.1.2	DREAL	GESTe - DDT(M) - CEN	1
1	1.1.1.3	CEN - DREAL	GESTe - CBNBI - DDT(M)	1
1	1.2.1.1	CEN	GESTe - réseaux de la GRÉB	1
1	1.2.1.2	CBNBI - GON - Picardie Nature	GESTe - OFB - Fredon - réseaux de référents - acteurs de terrain	2-3.
1	1.2.1.3	CEN - DREAL	GESTe	2-3.
1	1.2.2.1	CEN	GESTe	3
1	1.2.2.2	CEN	GESTe	2-3.
1	1.2.2.3	CEN	GESTe	2-3.
1	1.2.2.4	CEN	GESTe	2
1	1.2.3.1	DREAL - OFB	GESTe - DDT(M)	2
1	1.2.3.2	DREAL - OFB	GESTe - DDT(M)	3
1	1.2.3.3	DREAL - OFB	GESTe - DDT(M)	2
2	2.1.1.1	CEN	GESTe - Tout acteur	1
2	2.1.2.1	CEN - DREAL	GESTe - Tout acteur	1
2	2.2.1.1	CEN - DREAL	GESTe - Tout acteur	1
2	2.2.1.2	CEN - DREAL	GESTe	2
2	2.2.1.3	CEN - Cerema	DREAL - AEAP	1
2	2.2.2.1	CEN	GESTe	2
2	2.2.2.2	CEN	GESTe	2
2	2.2.2.3	CEN	GESTe	2
2	2.2.2.4	Tout acteur	-	3
2	2.2.3.1	CEN	GESTe	1
2	2.2.4.1	Tout acteur	GESTe	1
2	2.2.4.2	Cerema	AEAP - CEN - DREAL	1
2	2.2.4.3	CEN	GESTe - CEN	1
2	2.2.4.4	Cerema	GESTe - CEN	1
2	2.3.1.1	Tout acteur	GESTe	2
2	2.3.1.2	Tout acteur	GESTe	2

Lorsqu'un niveau de priorité 2-3. a été donné, une réflexion supplémentaire sera nécessaire pour statuer sur le coefficient. Toutes les actions n'ont pu être considérées lors de la réunion par manque de temps. Une prochaine réunion permettra ainsi de terminer ce travail.

4. Prochain rendez-vous

Une réunion aura lieu le **12 janvier 2022** de **9h30 à 12h30** pour finaliser la priorisation des actions.

Contacts

m.angot@cen-hautsdefrance.org

guillaume.kotwica@developpement-durable.gouv.fr

ANNEXE 1

ACTION	INTITULE
1.1.1.1	Produire une liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes
1.1.1.2	Etablir des priorités parmi la liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes
1.1.1.3	Etablir un document d'aide à la priorisation des actions de gestion
1.2.1.1	Constituer un réseau de référents régionaux aptes à assurer la veille
1.2.1.2	Maintenir en continu une veille sur les EEE potentielles et les EEE susceptibles d'entrer sur le territoire
1.2.1.3	Travailler en transfrontalier et en inter-régional pour optimiser la surveillance
1.2.2.1	Lister les structures régionales des secteurs privés concernées par la thématique
1.2.2.2	Communiquer auprès des secteurs de production, vente et utilisation de plantes exotiques envahissantes
1.2.2.3	Inciter les jardinerie et animaleries à informer du caractère envahissant des espèces en vente
1.2.2.4	Communiquer auprès des acteurs de l'aménagement du territoire
1.2.3.1	Améliorer la sensibilisation des services de l'Etat
1.2.3.2	Concevoir des outils d'aide à la compréhension de la réglementation pour les acteurs du contrôle
1.2.3.3	S'assurer de la prise en compte des EEE dans les plans de contrôle
2.1.1.1	Relayer en région le Life EEE porté par la Fédération des CEN et initier la démarche de mise en place d'une brigade d'intervention
2.1.2.1	Définir une chaîne de décisions pour systématiser la circulation de l'information
2.2.1.1	Organiser des évènements d'échanges et de rencontre pour créer du lien entre les acteurs de gestion
2.2.1.2	Développer un forum ou plateforme d'échanges pour générer des échanges entre acteurs professionnels
2.2.1.3	Créer un annuaire cartographique comprenant les missions et les coordonnées de chaque acteur EEE régional
2.2.2.1	Valoriser les documents existants d'aide à la gestion
2.2.2.2	Produire une charte de bonnes pratiques et un code de conduite à destination des entreprises d'aménagement du territoire (PEE)
2.2.2.3	Mutualiser et valoriser les documents d'identification des espèces exotiques envahissantes
2.2.2.4	Expérimenter de nouvelles méthodes
2.2.3.1	Identifier les structures de valorisation des bio-déchets
2.2.4.1	Produire des REX pour toute intervention de gestion indépendamment du bilan (positif ou négatif) des opérations
2.2.4.2	Mettre en ligne un outil de cartographie des interventions de gestion
2.2.4.3	Communiquer les REX auprès du Centre de ressources EEE Hauts-de-France
2.2.4.4	Communiquer les REX auprès du Cerema, coordinateur de la cartographie des interventions de gestion
2.3.1.1	Valoriser le végétal local lors de travaux d'aménagement
2.3.1.2	Inscrire la valorisation du végétal local dans les CCTP des marchés publics d'aménagement